

COMITE SYNDICAL

22 juin 2024 – 9H00

Procès-verbal

Le Comité du syndicat mixte Métropole Savoie s'est réuni, en présentiel à Cognin, avenue de Corinthe, à la salle de la Forgerie, sur la convocation qui a été adressée le 06 juin 2024 à l'ensemble des délégués, par Monsieur Thibaut GUIGUE, Président du syndicat mixte Métropole Savoie. Les délibérations ont été adoptées au vu du document de séance envoyé le 13 juin 2024.

- Nombre de délégués : 181 titulaires
- Nombre de délégués présents : 91
- Nombre de pouvoirs : 15
- Votes : 106

Secrétaire de séance : André GIMENEZ

DELEGUES TITULAIRES DE METROPOLE SAVOIE PRESENTS : (68)

CA GRAND LAC (16)

BADIN Benoît; BLANC Damien; CARPENTIER Jean-Claude; CATTIE Serge; FONTAINE Nathalie; GIMENEZ André ; GIRARD Serge; GUIGUE Thibaut; MERCAT Nicolas; MERCIER Yves; MONBEIG Corinne; PAPIN Christophe; PASQUALI Pierre-Yves; PERSON Armelle; POURCHASSE Patrick; ROGNARD Olivier

CA GRAND CHAMBERY (28)

BAABAA Jimmy; BEGARD Cécile; BELHAJ Karim; BERTHOUD Luc; BOIX-NEVEU Arthur; BOUCHET Daniel; BOUGAULT Nicolas; CALLE Jean; CARACO Alain; DAMBUYANT Bénédicte; DOHRMANN Emilie; DUNOD Isabelle; FAIVRE Catherine; GOUGOU Jocelyne; GRILLOT Fabien; GUGGIARI Gérard; JACQUIER Jean-Yves; MAUDUIT François; MIGUET Vincent; MORAT Franck; MOREAU Vincent; MUGNIERY Gilles; PICQ Bruno; PIERRETTON Christophe; REPENTIN Thierry; ROCHAIX Daniel; ROMAGNOLI Danielle; WOLFF Corine

CC CŒUR DE SAVOIE (24)

BARBIER Eric ; BENDOTTI Romuald; BERGER SABATTEL Jean-Yves ; BOUVIER Nicole ; BRET Arlette; BUEVOZ Eve ; CLARAZ Jean-François ; COMBAZ Alain; CONAND Anne; DE BRUYNE David; DELACHENAL Bertrand; DUC Jean-François ; DUPARC Stéphane; FAVRE Christiane; GACHET Jacky; GRANGE Michel; LAFAYE Isabelle; LAYDEVANT Laurence; MARTINET Sébastien; PAVILLET Yves; PICHON DEGUILHEM Fabienne; SAINT-GERMAIN Rémy ; SANTAIS Béatrice; VILLAND Franck

DELEGUES SUPPLEANTS DE METROPOLE SAVOIE PRESENTS : (23)

CA GRAND LAC (5) BARBIER Marie-Claire; CAVALLO Sandrine; MOIROUD Christophe; MOMMESSIN Michel; PETIT-GUILAUME Sophie

CA GRAND CHAMBERY (8) BASSET Monique; BONILLA Claudine; FATIGA Antoine; FRANCART Laurence; GAUTIER Jean-françois; SIMON Pierre; VALLIER Claude; VELLARD Jean-françois

CC CŒUR DE SAVOIE (10) COMPOIS Sylvie; COSTABLOZ Valérie; FAUCONET David; GUILLAUME Olivier; LOYET Gilbert ; MASNADA Veronique ; PEPIN François; PIAGET Chantal; POMA Martine; ROBERT Christophe

POUVOIRS : (15)

CA GRAND LAC (3) : JACQUIER Nicolas à **BLANC Damien** ; BERNON Martine à **MERCIER Yves** ; MICHAUD Monique à **PASQUALI Pierre-Yves**

CA GRAND CHAMBERY (8) : GAGET Alain à **BERTHOUD Luc** ; NOBLECOURT Martin à **CARACO Alain** ; GENNARO Alexandre à **DOHRMANN Emilie** ; BENEVISE Marie à **DUNOD Isabelle** ; BASIN Grégory à **GRILLOT Fabien** ; BASTIEN Patrick (Grand Lac) à **MAUDUIT François** ; CARENCO Éric à **PICQ Bruno** ; FERROUD-PLATET Hervé à **ROCHAIX Daniel** ;

CC CŒUR DE SAVOIE (4) : BENETTI Jean-Luc à **BRET Arlette** ; MESTRALLET Jean-Claude à **CLARAZ Jean-François** ; ROSSIGNOL Bernard à **LAYDEVANT Laurence** ; BAZIN Jean-Jacques à **VILLAND Franck**

Ordre du jour

1. Vie du syndicat

- **Juridique et gouvernance**
 - ▷ Élection d'un membre du bureau pour Grand Chambéry
 - ▷ Désignation d'un référent déontologue
 - ▷ Convention de participation prévoyance

2. Urbanisme – Aménagement du territoire

- **Etude soutenabilités**
 - ▷ Eléments de cadrage
 - ▷ Ateliers « Prospective et soutenabilités »

3. Informations diverses

- **Conférences territoriales** : présentation du calendrier

1. Vie du syndicat

Thibaut GUIGUE demande à l'ensemble des membres du comité syndical si les procès-verbaux des précédents comités syndicaux font l'objet d'interrogations ou de remarques avant de passer à leur approbation. En l'absence d'observation, les PV sont approuvés.

1.1. Élection d'un membre du bureau pour Grand Chambéry

Thibaut GUIGUE partage qu'en raison de la démission d'un représentant de la commune de Bassens, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un membre du bureau pour Grand Chambéry.

Isabelle DUNOD, est présentée comme candidate. Thibaut GUIGUE demande si d'autres personnes sont candidates pour ce poste.

Isabelle DUNOD mentionne qu'en tant que Vice-Présidente à Grand Chambéry, en charge de l'urbanisme et du foncier, elle souhaite intégrer le bureau pour être au plus proche des travaux de Métropole Savoie.

Thibaut GUIGUE ajoute qu'Isabelle DUNOD, depuis son élection comme Vice-Présidente, est présente au sein des bureaux comme auditrice. Il mentionne que les bureaux sont des espaces d'échange et d'expression aussi libre que possible.

Avant de procéder au vote, Thibaut GUIGUE demande si la procédure de vote à main levée convient à l'ensemble des membres du comité présents et désigne deux scrutateurs : Stéphane DUPARC et Bertrand DELACHENAL.

Les résultats du scrutin indiquent qu'Isabelle DUNOD est élue à la majorité absolue.

Vote contre : 0 - Abstention : 2 - Vote pour : 105

Délibération n° CS01-22062024

**Procès-verbal de l'élection membre bureau de Métropole Savoie
pour Grand Chambéry - 22 juin 2024 (en annexe)**

1.2. Désignation d'un référent déontologue

Thibaut GUIGUE propose de désigner un référent déontologue pour Métropole Savoie sans avoir recours au Centre de gestion proposant un service avec un montant basé sur le nombre de représentants dans l'assemblée. Or, comme Métropole Savoie comprend 184 représentants, il est proposé de désigner André Quay-Thévenon, ancien Président de l'ex communauté d'agglomération du lac du Bourget, ancien maire de la commune de Drumettaz-Clarafond, ancien Président de Métropole Savoie. Il ajoute que le référent déontologue ne dispose d'aucune rémunération hormis un défraiement concernant les déplacements en cas de besoin.

Thibaut GUIGUE invite l'assemblée à émettre des remarques ou des questions avant de procéder au vote.

Vote contre : 0 - Abstention : 0 - Vote pour : 107

Délibération n° CS02-22062024

1.3. Convention d'une participation à une prévoyance

Thibaut GUIGUE présente les évolutions en lien avec la prévoyance des agents et notamment leur obligation d'y souscrire au 1^{er} janvier 2027. L'ensemble des modalités concernant la prévoyance sont ainsi en cours de négociation. La délibération proposée anticipe les hypothèses d'évolution de discussions du côté du Centre de gestion :

- Si le renouvellement aboutit avant la période légale du 1^{er} janvier 2027, il est proposé de renouveler le contrat auprès du Centre de gestion
- Si les négociations n'aboutissent pas avec le prestataire actuel, il est proposé d'adhérer à la nouvelle démarche que le Centre de gestion mettra en place pour solliciter un nouvel appel à concours qui devra être prêt au premier janvier 2027

Thibaut GUIGUE invite l'assemblée à émettre des remarques ou des questions avant de procéder au vote.

Vote contre : 0 - Abstention : 0 - Vote pour : 107

Délibération n° CS03-22062024

2. Urbanisme – Aménagement du territoire

Thibaut GUIGUE rappelle l'intérêt de l'étude sur les soutenabilités en raison des interrogations quant aux projections démographiques et la volonté d'apporter un éclairage qui pourra nourrir les futurs documents de planification stratégiques et opérationnels. Cette étude est le début d'une réflexion pour un SCoT qui pourrait être révisé à compter de 2026-2030 pour une projection à un horizon 2050. Un enjeu important dans cette démarche de prospective sera d'ancrer celle-ci dans le réel, le contexte local avec une volonté affirmée de dégager les modalités de sa mise en œuvre.

2.1 Etude soutenabilité – présentation et contribution des élus

▷ Elément de cadrage général de l'étude

Régis DICK explique que l'étude a été pensée en deux phases :

- Une phase de cadrage général qui a permis de recueillir les attentes des élus locaux et de rencontrer des territoires qui se sont lancés dans des démarches qui peuvent être apparentées.
- La mise en œuvre de l'étude jusqu'à mi 2026

Régis DICK ajoute qu'il s'agit d'une étude prospective prise sous l'angle des soutenabilités. Il mentionne que les soutenabilités prennent le pas sur la notion de développement durable. Néanmoins, la soutenabilité apporte un élément en plus qui est la finitude des ressources. L'autre point des soutenabilités est de s'interroger sur les questions sociales, technologiques et le devoir de regarder les croisements entre différentes thématiques en raison des conflits de soutenabilités. Par exemple, la méthanisation vise à produire de l'énergie mais elle peut également être considérée comme une forme de dégradation de la qualité de vie. Le dernier pilier de cette notion de soutenabilités est la légitimité : comment lutter contre la fatigue démocratique et impliquer davantage les citoyens ?

Régis DICK poursuit sur la présentation de la notion de prospective : voir loin, voir large afin de croiser des disciplines et produire de l'analyse en profondeur afin d'identifier ce qui va avoir une influence sur le territoire à horizon 2050. Faire de la prospective c'est également prendre des risques car il s'agit d'orienter l'action en faisant des choix. Enfin, la prospective doit permettre d'assurer le bien-être des concitoyens.

Pour compléter, Régis DICK précise que la prospective n'est ni de la prédition, ni de la prévision, ni de la projection, ni de la planification et ni de l'utopie en rappelant la définition de chacun de ces termes.

Thibaut GUIGUE ajoute que l'étude soutenabilités a vocation à proposer trois à cinq scénarios différents pour se positionner à travers ces propositions.

Régis DICK présente le calendrier suivant :

- **Le diagnostic** qui débutera à l'automne pour compléter le portrait territorial de Métropole Savoie renseignera sur des données comme la ressource en eau, les vulnérabilités du territoire, les facteurs de résilience du territoire avant d'effectuer un diagnostic prospectif afin d'établir les thématiques structurantes, les facteurs de changement et les hypothèses d'évolution à formuler raisonnablement pour l'avenir.
- **La « mise en scénarios »** débutera en mars 2025. Cette étape vise à procéder à l'analyse systémique, identifier les indicateurs qui permettront de comparer les scénarios, apporter des outils d'aide à la décision. Ces scénarios seront ensuite mis en débat à la fin de l'année 2025.
- **L'identification d'un scénario des préférences collectives** qui aboutira sur l'atterrissement pour transposer la vision d'avenir au sein d'un document qui sera le plus opérationnel possible pour le réinjecter dans les documents de planification. Cette troisième étape aura lieu de janvier à juin 2026

Le dernier point présenté par Régis DICK concerne la participation des différentes parties prenantes : le public prioritaire est les élus du territoire. Seront également sollicités différents partenaires institutionnels pouvant être porteur d'une expertise comme les services de l'Etat et du Département. Il s'agira également de partager avec les citoyens, les scénarios qui auront été identifiés. L'ensemble des instances inscrites au sein du pacte de gouvernance serviront de cadre pour travailler.

Alain CARACO s'interroge sur le calendrier de la troisième étape.

Régis DICK répond que l'idée est de travailler en « temps masqué » pour l'opérationnalisation. Le document technique résultant de cette troisième étape pourra être produit entre février et mai 2026.

Thibaut GUIGUE ajoute que les étapes se superposent. En réalité les étapes 2 et 3 commenceront avant les dates présentées. De plus, cette étude est également un moyen d'accueillir les nouveaux élus du SCoT, de les raccrocher tout de suite pour un autre mandat.

▷ Ateliers « Prospective et soutenabilités »

Régis DICK présente le déroulement des ateliers et leur contenu :

- **Atelier 1** : variables, tendances et facteurs d'évolution du territoire à horizon 2050
- **Atelier 2** : préoccupations des citoyens à identifier dans le cadre d'une enquête auprès de la population
- **Atelier 3** : facteurs de reconnaissance, d'appartenance territoriale et de résilience
- **Ateliers 4 et 5** : risques et vulnérabilités du territoire

Avant de débuter les ateliers, Régis DICK ajoute que chaque atelier donnera lieu à une note de synthèse qui sera jointe au cahier des charges de l'étude soutenabilités.

3. Informations diverses

Thibaut GUIGUE annonce la fin des ateliers et précise que les synthèses qui en sont issues seront partagées à l'ensemble des élus du comité.

A noter : la synthèse de chaque atelier est jointe en annexe.

3.1. Conférences territoriales

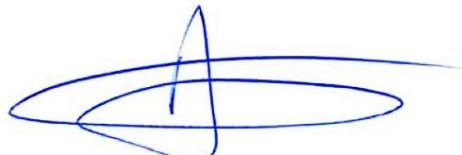
Thibaut GUIGUE précise que les conférences territoriales décidées dans le cadre du pacte de gouvernance auront lieu en septembre. Il est rappelé que ces conférences ont pour ambition de regrouper les communes par type de territoire pour permettre des débats davantage appuyés sur les spécificités territoriales tout en mettant en exergue leur complémentarité. Cette première réunion sera l'occasion notamment d'aborder la question du Zéro Artificialisation Nette et potentiellement celle de la Chaire « les communs fonciers »

3.2. Projet SERM (service express régional métropolitain)

Thibaut GUIGUE explique que le projet de déploiement d'offre ferroviaire cadencée porté dans le SCoT fait actuellement l'objet de la préparation d'une candidature à la labellisation SERM délivrée par l'Etat. Suite à un comité de pilotage récent réunissant l'ensemble des partenaires à l'initiative de la Région AURA qui pilote, la candidature a fait l'objet « d'un coup d'accélérateur » fort pour permettre à l'Etat de se positionner rapidement compte tenu du contexte national d'élection législative. Aussi, une réponse devrait arriver à très court terme L'intérêt de cette labellisation est notamment d'inscrire le projet du territoire parmi les projets éligibles aux crédits financiers spécifiquement mis en place par l'Etat.

Pour information post comité syndical : le projet du territoire Métropole Savoie a obtenu la labellisation SERM en date du 27 juin 2024.

André Gimenez



Secrétaire de séance



COMITÉ SYNDICAL

22 juin 2024



ACCUEIL

Par **Franck MORAT**

Maire de Cognin

Vice-Président à Grand Chambéry



PRÉAMBULE

Désignation d'une / d'un secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

Vie du syndicat

- **Élection d'un membre du bureau pour Grand Chambéry**
- **Désignation d'un référent déontologue**
- **Convention de participation prévoyance**

Urbanisme – Aménagement du territoire

- **Etude soutenabilités : éléments de cadrage et travail en ateliers**

Informations diverses

- **Conférences territoriales**

VIE DU SYNDICAT

Juridique et gouvernance

Élection d'un membre du bureau pour Grand Chambéry

- ▶ Démission de Monsieur Quentin CLERC le 5 avril
- ▶ Rappel de la composition du Bureau Métropole Savoie

GRAND LAC

1. AGUETTAZ Robert – Viviers-du-Lac
2. BADIN Benoît – La Biolle
3. GIMENEZ André – Aix-les-Bains
4. GIRARD Serge – Entrelacs
5. GUIGUE Thibaut – Aix-les-Bains
6. JACQUIER Nicolas – Drumettaz-Clarafond
7. MERCAT Nicolas – Le Bourget du Lac
8. MERCIER Yves – Voglans
9. ROGNARD Olivier – Ruffieux

GRAND CHAMBERY

1. AUDOUX Jolaine – La Compôte
2. BERTHOUD Luc - La Motte-Servolex
3. BOIX-NEVEU Arthur – Barberaz
4. CARACO Alain - Chambéry
5. CHAREYRE Hugues - Lescheraines
6. DOHRMANN Emilie - La Ravoire
7. FERRARI Sandra - Les Déserts
8. WOLFF Corine - Vimines

COEUR DE SAVOIE

1. BARBIER Eric – Champ Laurent
2. BENETTI Jean-Luc – Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier
3. BENDOTTI Romuald - Planaise
4. DUPARC Stéphane – La Chapelle Blanche
5. GACHET Jacky – Valgelon-La Rochette
6. ROSSIGNOL Bernard – Myans
7. SAINT-GERMAIN Rémy – Saint- Pierre d'Albigny
8. SANTAIS Béatrice – Montmélian
9. VILLAND Franck – Porte de Savoie

Élection d'un membre du bureau pour Grand Chambéry

- ▷ Proposition : Madame Isabelle DUNOD, déléguée titulaire de Grand Chambéry, Vice-présidente de Grand Chambéry chargée de l'urbanisme, du foncier et des gens du voyage

- ▷ Proposition d'un vote à main levée

Délibération

Seront complétée les éléments suivants :

- Votants
- Abstention
- Majorité absolue
- Résultats du scrutin

Désignation du référent déontologue

- ▷ Obligation issue de la loi « 3DS » du 21/02/2022
 - Disposer d'un interlocuteur pour tout conseil relatif au respect des principes déontologiques précisés dans la charte de l'élu local
 - Se prémunir contre les risques juridiques, notamment en cas de conflit d'intérêt
- ▷ Désignation de **Monsieur André Quay-Thévenon**, ancien Président de Métropole Savoie

▷ Modalités de fonctionnement

- Saisine par courrier envoyé à l'adresse MS dans une enveloppe avec la mention « **CONFIDENTIEL – à l'attention du référent déontologue** »
- Conseil délivré par le référent par écrit ou oral dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande
- Prise en charge des frais de déplacement/repas du référent déontologue effectués dans le cadre de sa mission

Désignation d'un déontologue

Délibération

Il est proposé au comité syndical de Métropole Savoie de :

- **APPROUVER** la désignation d'André QUAY-THEVENON en tant que référent déontologue pour la période 2024-2026 ;
- **APPROUVER** les conditions d'exercice de la mission de référent déontologue pour les élus de Métropole Savoie.

Convention de participation prévoyance

- ▷ Adhésion de MS au contrat de prévoyance mis en place par le CDG73 pour la période 2022-2027 – délibération du 11/12/2021
 - Contrat résilié par le CDG73 en raison d'une hausse de 105% du coût de la cotisation des agents
 - Résiliation effective au 31-12-2024
- ▷ Évolution du cadre législatif de la Protection Sociale Complémentaire sur le risque « prévoyance »
 - Adhésion de MS à un contrat de prévoyance devient obligatoire au 01-01-2027
 - Obligation des agents de souscription au 01-01-2027
- ▷ Hypothèse 1 – **Négociation** du CDG73 avec le prestataire actuel pour renouvellement de la prévoyance 2025-2026 **aboutit**
 - Mandater le CDG73 pour mise en concurrence en 2026 pour un contrat de prévoyance à mettre en place au 01-01-2027
- ▷ Hypothèse 2 – **Négociation** du CDG73 avec le prestataire actuel pour renouvellement de la prévoyance 2025-2026 **n'aboutit pas**
 - Mandater le CDG73 pour mise en concurrence en 2024 pour un nouveau contrat de prévoyance 2025-2026
 - Mandatement du CDG73 pour une prévoyance au 01-01-2027 devra intervenir en 2026

Convention de participation prévoyance

Délibération

Il est proposé au comité syndical de Métropole Savoie de :

- **POURSUIVRE** la démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance » ;
- **MANDATER** le CDG 73 afin de mener, pour le compte de Métropole Savoie, la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque « Prévoyance » ;
- **PRENDRE ACTE** que l'adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG 73 après une nouvelle délibération du comité syndical.

URBANISME / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Etude soutenabilités – **cadrage et travail en ateliers**

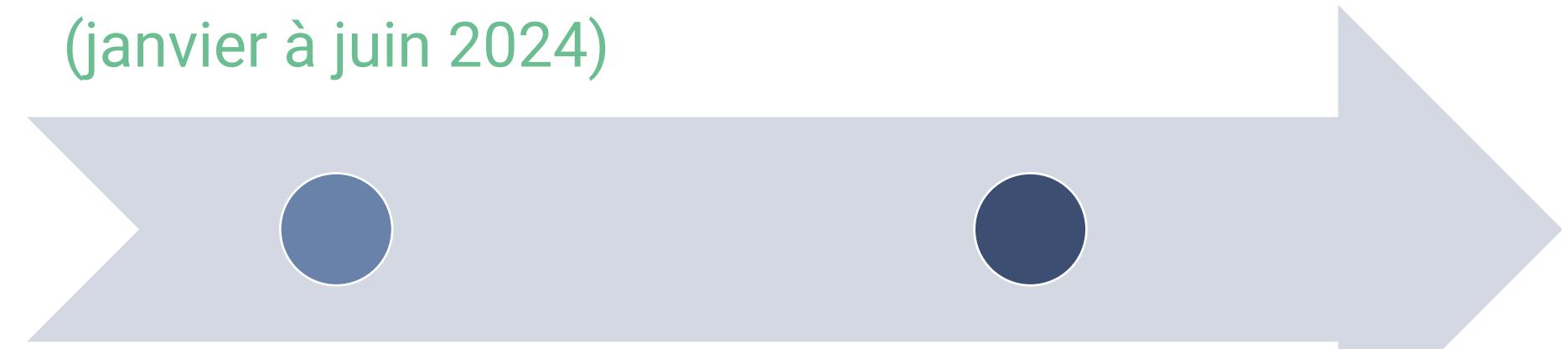
Contexte de « l'étude soutenabilités »

- ▷ Apporter un **éclairage sur les politiques / documents en cours** et anticiper leur évolution / mise en œuvre
 - SCoT 2020
 - Stratégie ZAN
 - Stratégie bas carbone : mise en œuvre des volets mobilité, ENR du SCoT

- ▷ Jouer pleinement le rôle de **prospective territoriale** de Métropole Savoie
 - Créer une culture commune sur des enjeux communs d'avenir ;
 - Etablir des scénarios pour le futur et les mettre en débat ;



Faisabilité
(janvier à juin 2024)



Mise en œuvre de
l'étude
(septembre 2024 à juin
2026)

**Étude prospective sous l'angle
des soutenabilités**

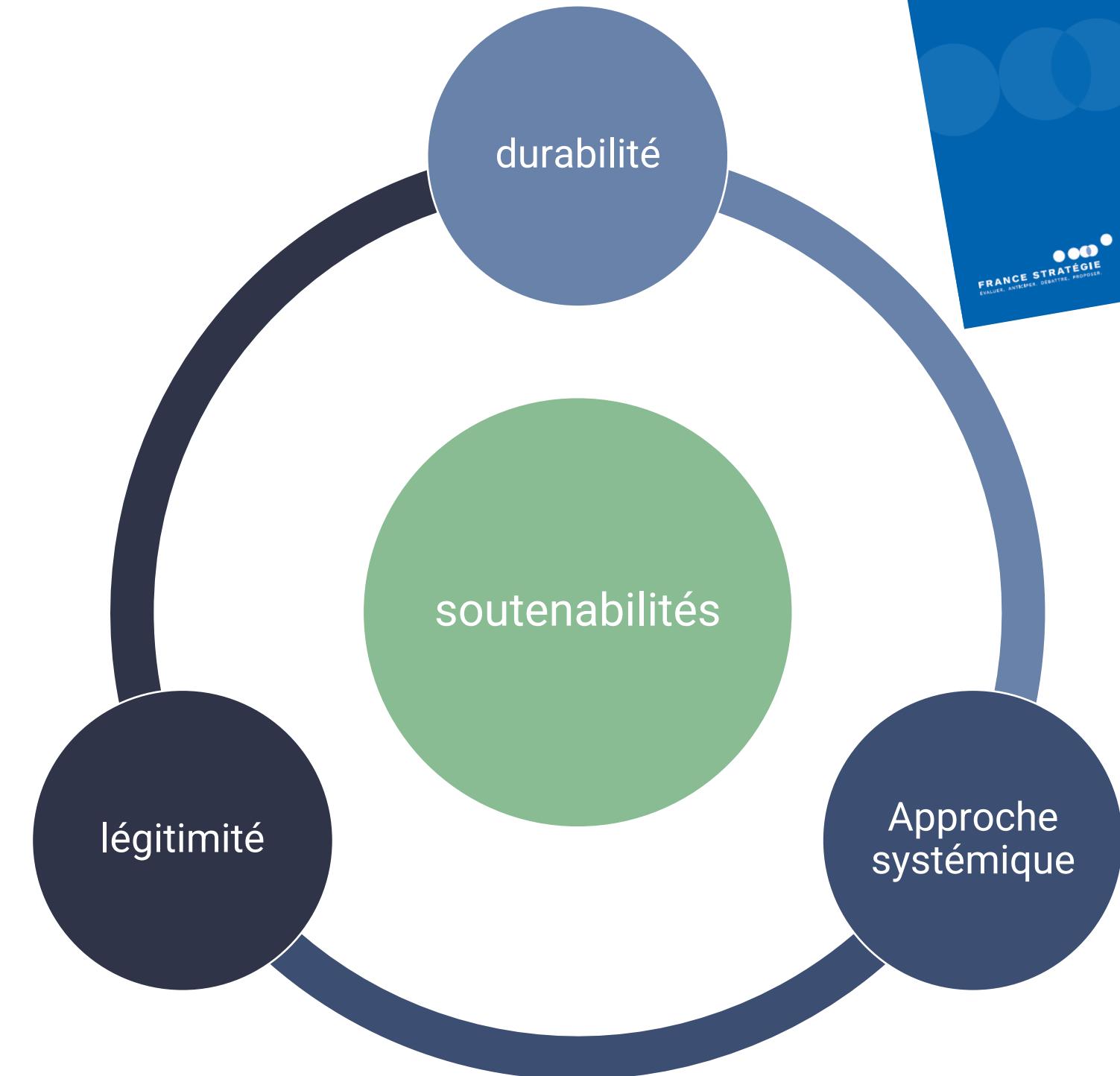
Étude soutenabilités

Vous avez dit « soutenabilités » ?

Un concept articulé autour de 3 piliers :

- ▷ **Durabilité** : défis de la transition écologique, long terme et finitude des ressources.
- ▷ **Approche systémique** : enjeux multiples, interdépendants, conflits de soutenabilités...
- ▷ **Légitimité** : lutte contre la « fatigue démocratique », implication des citoyens...

Soutenabilités : environnementale, sociale, sanitaire, financière, technologique ...



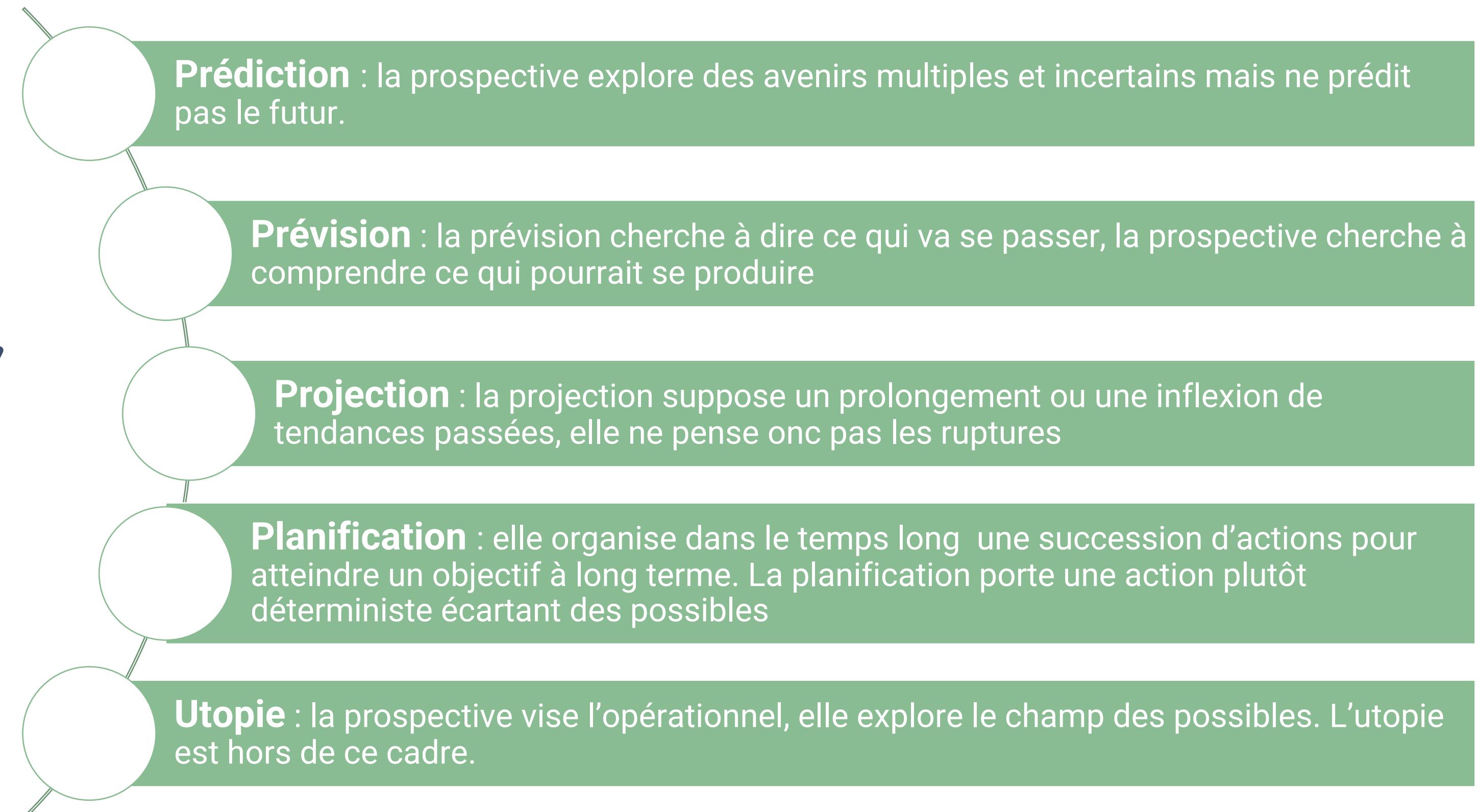
Vous avez dit prospective ?

La prospective est une démarche de réflexion sur l'avenir et d'exploration des futurs possibles, qui vise à éclairer les décisions et les actions collectives en intégrant les enjeux du temps long.

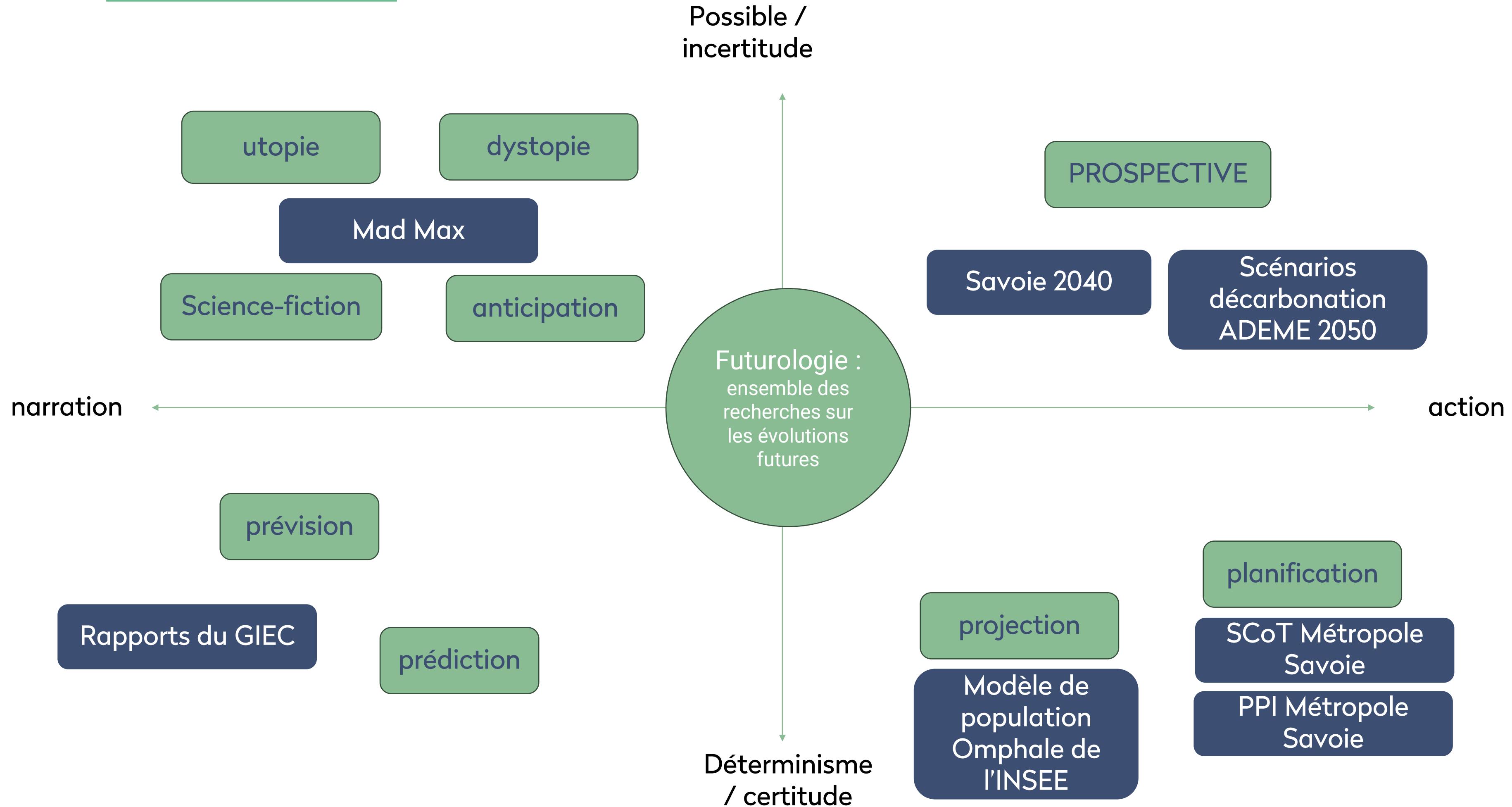


Vous avez dit prospective ?

La prospective,
ce n'est pas ...



Étude soutenabilités – prospective



Étapes et calendrier

Étape 1 : diagnostic

- Données thématiques
- Vulnérabilités, insoutenabilités et facteurs de résilience
- Identification des thématiques structurantes
- Facteurs de changement
- Hypothèses d'évolution

Octobre 2024 à février 2025

Étape 2 : prospective, scénarios et outillage

- Analyse systémique : croisements thématiques
- Identification des métriques
- Scénarios de soutenabilités 2050
- Synthèse des scénarios, communication et mise en débat
- Outils d'aide à la décision et de pilotage

Mars à décembre 2025

Étape 3 : scénario des préférences collectives et « atterrissage »

- Identification d'un "chemin" : scénario des préférences collectives
- Mise en récit du "chemin"
- Elaboration d'une grille d'intégration (SCoT, ...), identification des leviers de mise en œuvre

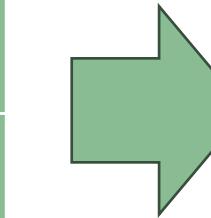
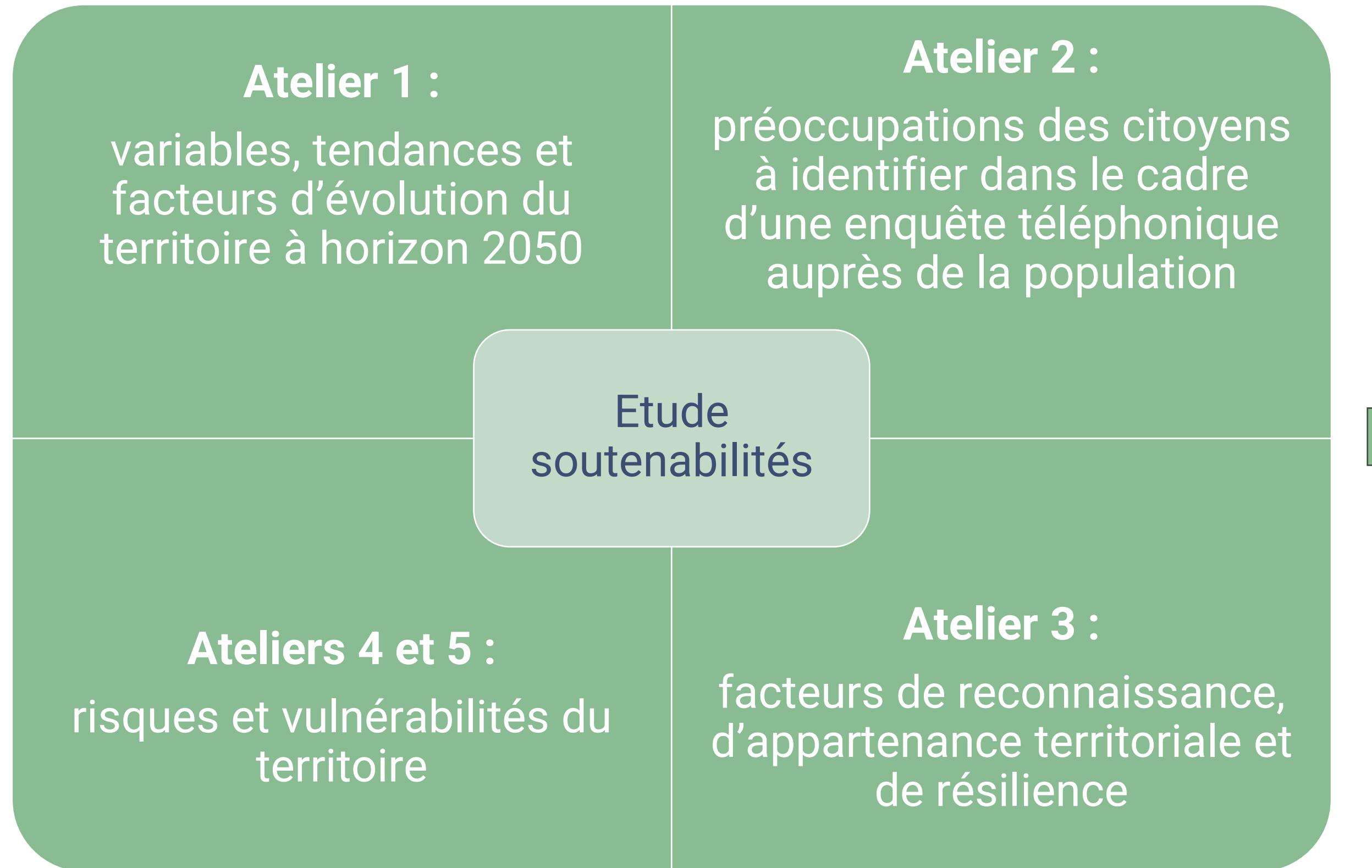
Janvier à juin 2026

Participation des parties prenantes

Etapes	Élus	Partenaires institutionnels	Citoyens
Etape 1 : diagnostic	Ateliers co-construction du diagnostic Restitution du diagnostic		Enquête / sondage
Etape 2 : prospective, scénarios et outillage	Ateliers de co-construction des scénarios Présentation des scénarios lors d'un « grand format »	Mise en débat des scénarios	Diffusion des scénarios
Etape 3 : scénario des préférences collectives et atterrissage	Atelier de co-construction du scénario des préférences collectives		

Étude soutenabilités

Organisation des ateliers



Chaque atelier donnera lieu à une note de synthèse qui sera jointe au cahier des charges de l'étude soutenabilités

INFORMATIONS DIVERSES

Conférences territoriales

Conférences territoriales

Calendrier

**9 septembre 2024 -
17h30**

**Petite ville &
bourg centre**

**11 septembre 2024 -
17h30**

Cœur d'axe

**16 septembre 2024 -
17h30**

Ruralité

Calendrier des instances - 2024

Comité syndical

- ▷ **3 février, 9h à Montmélian**
- ▷ **21 Mars, 17h à Aix-les-Bains**
- ▷ **22 juin, 9h à Cognin**
- ▷ **12 octobre, 9h – Barby**
- ▷ **14 décembre, 9h – lieu à définir**